

## **Compte-rendu du Conseil Municipal**

**Séance du Lundi 8 avril 2019**

### **Présents :**

F.Dalongeville, V.Joly, Laurence Cohen-Carraud, F.mommelé, Gérard Kersemaker, Sylviane Mierlot, P.Lamoureux, S.Derriche, Jean-Paul Nuyttens, Nadine Lemoine, Yannick Herbain, D.Herbain.

Excusés: Francis Meunier (pouvoir à Véronique Joly), A. Martin, Laurent Desmet.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 28/03/2019

**Secrétaire de séance** : Yannick HERBAIN.

Après avoir constaté le quorum, le maire ouvre le conseil municipal. Il demande au conseil municipal d'accepter d'ajouter une délibération concernant une adhésion à la fondation du patrimoine.

### **1.Délibération pour adhésion à la fondation du patrimoine et frais de gestion**

#### **Le Maire informe le conseil municipal:**

- de la possibilité d'adhérer à la fondation du patrimoine. Cette adhésion permettra de soumettre le dossier de demande d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire pour la restauration de l'église St Caprais. Le montant de cette adhésion est de 75,00 € (effectif de la commune de moins de 1 000 habitants).

- que des frais de gestion sont nécessaires pour couvrir une partie des frais engagés par la fondation du patrimoine pour l'instruction du dossier de l'église St Caprais. Le montant des frais de gestion s'élève à 300,00 € (montant des travaux supérieur à 50 000,00 €).

**Le conseil municipal, après avoir entendu Mr le Maire et en avoir délibéré,**

Décide à la majorité des membres présents :

- d'adhérer à la fondation du patrimoine pour un montant de 75,00 €,
- de régler les frais de gestion du dossier de l'église St Caprais pour un montant de 300,00 €

### **2. Délibération portant création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité**

Le maire explique qu'à la suite du départ à la retraite de Patrick Lafleurière et après avoir envisagé un remplacement poste pour poste, une autre solution a été privilégiée permettant d'engager deux techniciens à temps partiels. Après réflexion, l'un des deux candidats n'a pas souhaité donner suite. Le maire indique au conseil qu'il sera sans doute nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour faire face au volume de travail, notamment dans les espaces verts ou l'entretien du stade. Daniel Herbain indique qu'une partie du travail peut être fait par les habitants qui s'investissent déjà beaucoup dans leur quartier respectif. Véronique Joly regrette cette décision car le poste devait être à temps complet. Elle ajoute que Jean-Pierre Joly, son conjoint, était candidat et

n'a pas souhaité donner suite.

Le maire précise enfin que le contrat est d'une durée d'un an. Si cette solution ne donne pas satisfaction, il sera toujours possible de revoir l'organisation. Le maire ajoute enfin que dans le tableau des effectifs, le poste à temps complet est simplement gelé. Le poste à mi-temps sera occupé par Bertrand Dussaussois. Son contrat démarrera le mercredi 9 avril 2019.

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Compte tenu du volume d'activités lié au programme d'entretien des espaces verts et de développement du fleurissement et de végétalisation des espaces, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'employé communal à temps non complet à raison de 17h30 dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement, à compter du 09 avril 2019, d'un agent contractuel dans le grade de Agent d'entretien relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 09/04/2019 au 08/04/2020 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'employé Communal à temps non complet *soit 17.30 heures*.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 329 du grade de recrutement. Monsieur Dalongeville, le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article 3, 1° (ou 3, 2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3, 1,

**DECIDE:**

**Article 1 :** d'adopter la proposition du Maire,

**Article 2 :** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ :** 10 voix pour ; à 2 voix contre ; à 1 abstention

**3. Vote du compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat 2018**

Le Compte administratif et le Compte de Gestion 2018 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 125 953.62 euros (cent vingt-cinq mille neuf cent cinquante-trois euros et 62cts)

- Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution négatif de la section d'investissement, s'élevant à la somme de 41 963.06 euros (quarante et un mille neuf cent soixante-trois euros et 06 cts).

**Décide** sur proposition de Mr le Maire d'affecter au budget primitif le résultat comme suit :

• Report en section d'investissement  
Ligne 001 en dépenses 41 963.06 euros

• Report en section de fonctionnement  
Ligne 002 en recettes 125 953.62 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 13 Voix pour.

#### **4. Vote du Budget 2019**

Le maire expose au conseil la situation budgétaire de la commune. Comme beaucoup de communes, les dotations de l'État ont fortement réduit depuis quelques années. C'est un manque de soutien important pour mener à bien les projets. Voilà pourquoi il est nécessaire de continuer de maîtriser les charges de fonctionnement et de trouver des solutions budgétaires. Plusieurs dossiers doivent être poursuivis cette année : le renouvellement du tracteur ; le plan local d'urbanisme ; le dépôt d'un dossier de financement d'une nouvelle tranche de travaux sur l'église (le Département a donné son feu vert pour une subvention importante ; la Région dispose de fonds non utilisés encore) ; l'acquisition d'un terrain (350 m2) Rue St Mard.

Concernant l'assainissement, le maire indique que des incertitudes sur le financement de l'assainissement collectif par l'Agence de l'eau dans le cadre de son nouveau programme nous incite à la plus grande prudence. Il est de fait préférable de déterminer le montage financier avec les partenaires du dossier (Etat, Agence de l'eau, Département, Syndicat des eaux d'Auger-saint-Vincent) avant d'engager la dernière tranche d'études dont le montant est très important. Par ailleurs, des discussions sont encore en cours avec l'EPFLO pour trouver une solution concernant le portage du presbytère. Le projet originel est de fait écarté. L'objectif partagé par l'EPFLO et la commune est de garder le bien dans le domaine public en trouvant une solution pérenne. Enfin, concernant la fibre, le dossier de financement sera porté sur le budget 2020.

Pour 2019, les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 549 213.62 euros  
Section d'investissement : 233 257 euros  
Budget assainissement fonctionnement : 5 000 euros  
Budget assainissement investissement : 25 482 euros

**ADOPTÉ** : 10 voix pour ; 1 voix contre ; 2 abstentions

#### **5. Vote des taxes locales**

Le maire propose au conseil d'appliquer le taux de l'inflation estimé en 2019.  
Soit : 1.7%

Taxe d'Habitation : 18.30 contre 18.00 en 2018

Taxe Foncière : 15.90 contre 15.64 en 2018

Taxe Foncière non bâti : 33.98 contre 33.42 en 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 13 Voix pour.

## **6. Questions diverses.**

**Patrick Lamoureux** : Lancement de l'étude de sol du terrain de la Commune.

Eclairage : la société CORETEL a terminé les travaux sur l'éclairage à LED. Petit problème chez un habitant réglé à l'amiable.

Sur Villeneuve les 5 luminaires vont être changés, le devis vient d'être signé.

La fibre : passage des fourreaux.

L'installation pour une stèle pour les aviateurs canadiens, Mr FRIZON a contacté les anglais et nous reportons l'inauguration à 2020 pour pouvoir contacter les familles. L'installation sera faite cette année lors de la journée citoyenne.

**Sabrina Derriche** : Repas des anciens le dimanche 28 avril dans la salle des Cornouillers. Une bonne soixantaine de personnes seront réunies.

**Véronique Joly** : Journée citoyenne, le samedi 27 avril 2019. Une réunion d'organisation aura lieu le 10 avril 2019 à 18 heures.

Dossier pour le label villes et villages fleuris reçu en Mairie.

**JP Nuyttens** : demande au Conseil où en est le dossier des terrains de M. Lemerrier géré par M. Gage, Monsieur le Maire indique qu'un courrier adressé à M Gage sera fait prochainement.

Mr Nuyttens indique que des cambriolages ont été constatés sur la commune.

**Gerard Kersmaker** : Un vélo d'enfant a été trouvé sur la Commune, il est chez Mr Legrand. Il demande de rappeler aux habitants les heures de tontes.

**Yannick Herbain** : demande où en sont les panneaux de Villeneuve. La commune doit prendre contact avec l'assurance de la personne qui a abîmé ces panneaux.

**L.Cohen** : présente au Conseil des informations sur le Parc Naturel Oise Pays de France, ainsi que sur les problèmes de frelons asiatiques (documents disponibles en Mairie). Mme Cohen fait un point sur la Réunion « Grand débat ».

Mme Cohen-Carraud demande de voir les échéances avec VERDI pour les réunions PLU.

Réunion transfert de compétences Eaux et assainissement : une organisation va avoir lieu pour l'organisation du trajet. Elle se déroulera le lundi 29 avril à Lévignen, espace La Chesnaie.

**F. Dalongeville**. Concernant le Grand Débat, des réunions ont été organisées en mairie permettant à des citoyens de venir réfléchir ensemble sur la situation de notre pays. Un verbatim a été rédigé et a été décliné en cahier de propositions. Celui-ci a été transmis aux organisateurs du Grand Débat. Des propositions concrètes ont été imaginées. Elles concernent différents sujets comme la création d'un dépôt de pain en mairie ou l'ouverture d'un espace de télétravail.

Le maire indique que les suites du Grand Débat seront évoquées lors d'un prochain conseil municipal.

**P.Lamoureux** : des changements sur les places de stationnement faits à Villeneuve, une place est à décaler car gênante pour un habitant pour sortir de chez lui.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève le conseil à 21h55.

Le Maire, Fabrice Dalongeville